



Plagiat, tricherie, fraude...

COMMENT LES ÉVITER
3^e édition

— uqo.ca/integrite-plagiat —





**Ce n'est pas
ta création?
Utilise la
citation!**

LE PLAGIAT ET LA TRICHERIE, UNE PROBLÉMATIQUE À L'UQO ?

Des étudiants témoignent¹.

« (...) la fraude est encore très présente lors des examens; j'ai moi-même constaté que certains élèves trichent lors des examens avec l'aide de leur téléphone intelligent (du style iPhone), comme vous le savez probablement. »

« Oui quand même, malheureusement, je vois trop souvent des étudiantes faisant du copier-coller dans leurs travaux, reprenant des travaux d'autres étudiantes ou copiant durant les examens. »

« Je n'en entends pas parler, sauf au début des nouvelles sessions donc il ne doit pas en avoir ou peu ici. C'est pourquoi je ne crois pas que ce soit une problématique IMPORTANTE. »

« Je ne suis pas au courant des situations de plagiat et de fraude à l'UQO. Selon mon hypothèse, c'est un phénomène rare. »



***Citer,
c'est respecter
et se respecter!***

¹ Source : témoignages tirés du sondage effectué à l'automne 2011 auprès des étudiants de l'UQO sur la question du plagiat.

1

Intégrité intellectuelle, droit d'auteur et propriété intellectuelle

L'intégrité intellectuelle, c'est :

l'**attitude** que l'on adopte et que l'on **développe**. c'est un savoir-être et un savoir-faire importants à cultiver en milieu universitaire, dans les études et la recherche. **Faire preuve d'intégrité signifie respecter les idées et les créations des autres sans en altérer le contenu, et reconnaître leurs contributions en citant ses sources adéquatement.**

Le droit d'auteur, c'est :

« [...] le droit d'auteur signifie le droit de reproduire. En règle générale, seul le titulaire du droit d'auteur, souvent le créateur, a le droit de produire ou de reproduire l'œuvre ou de permettre à quiconque de le faire. »²

² Office de la propriété intellectuelle du Canada (2014). Récupéré à http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html

Qu'est-ce que le plagiat, l'autoplégat et le cyberplégat ?

- **Le plagiat**, c'est reproduire des mots, des idées, des données ou des images sans nommer la source; s'attribuer indûment la création d'autrui ou acheter un travail³.
- **L'autoplégat**, c'est le fait de soumettre un travail déjà évalué dans un autre cours sans avoir l'autorisation du (de la) nouvel(le) enseignant(e).
- **Le plagiat électronique** ou **le cyberplégat**, c'est :
 - Copier ou paraphraser du contenu électronique, quel qu'en soit le support (Web, courriel, vidéo, etc.), sans en citer la source.
 - Insérer des images, des graphiques, des données (p. ex. : fichier PowerPoint ou Excel, statistiques et données en ligne) sans en indiquer la source.
 - Acheter en ligne un travail clé en main et le soumettre comme le sien.

À l'UQO, est notamment considéré comme du plégat l'acte de⁴ :

- **Reproduire** une partie du texte d'un auteur (ce peut être un autre étudiant(e) ou les notes de cours de l'enseignant(e)) sans en indiquer les références.
- **Copier**, en tout ou en partie, le contenu d'un site Internet ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et sans en préciser la source.
- **Copier dans un travail**, en tout ou en partie, le contenu d'un travail téléchargé à partir d'un site Web.
- **Modifier le texte d'un auteur** en remplaçant ses mots par des synonymes sans en citer la source.
- **Reprendre l'idée originale d'un auteur** et l'exprimer avec ses propres mots (reformulation) sans en mentionner la source.
- **Insérer des images, des graphiques** ou autres sans en mentionner la source.
- **Ne pas placer entre guillemets** (ou ne pas indiquer de façon claire et précise) les mots tirés d'une autre source.

³ Infosphère (n.d.). Récupéré à https://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/fichiers_commun/module7/pourquoi.html

⁴ Université du Québec en Outaouais (2007). *Règlement concernant le plagiat et la fraude*. Récupéré à <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>

Qu'est-ce que la tricherie?

La tricherie, c'est aller à l'encontre de l'honnêteté, se donner un avantage indu par rapport aux autres; c'est s'approprier faussement des connaissances ⁵.

À l'UQO, est notamment considéré comme de la tricherie⁶ :

- Faire des démarches illicites pour **connaître d'avance les questions ou les solutions relatives à un examen ou à un travail.**
- Transmettre un travail à des fins d'évaluation, alors que ce travail constitue essentiellement le même travail qui a déjà été transmis pour des fins d'évaluation à l'Université ou dans un autre établissement d'enseignement, et ce, **sans l'accord préalable de l'enseignant(e).**
- **Copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen.**
- Posséder ou utiliser ou tenter d'utiliser lors d'une évaluation tout document ou matériel non autorisé.
- Obtenir toute aide non autorisée, collective ou individuelle, pour un travail ou une partie d'un travail.
- Utiliser pendant un examen la copie d'un autre.

⁵ Office de la propriété intellectuelle du Canada (2014). Récupéré à http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html

⁶ Université du Québec en Outaouais (2007). *Règlement concernant le plagiat et la fraude.* Récupéré à <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>

4

Qu'est-ce que la fraude?

La fraude est un acte dont le but est de tromper ou de contrevenir à une règle ⁷.

À l'UQO, est notamment considéré comme de la fraude⁸ :

- **Inscrire volontairement de faux résultats ou des informations erronées**, par exemple dans les dossiers des usagers lors de stages ou lors des collectes de données.
- **Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant(e)** ou d'une tierce personne sans en indiquer la source.
- **Falsifier ou utiliser un faux document ou chercher à falsifier un document transmis à l'Université ou un document de l'Université transmis** ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances.
- **Être impliqué dans une substitution de personne lors d'un examen** ou utiliser ou essayer d'utiliser les compétences d'une autre personne.
- **Être de collusion ou de connivence avec quelqu'un** dans le but de commettre un acte frauduleux.
- **Acheter ou revendre des travaux.**
- **Payer quelqu'un pour qu'il réalise un travail exigé dans un cours.**
- **Voler ou corrompre une personne** pour obtenir des informations.
- **Commettre ou tenter de commettre tout acte** qui pourrait engager la responsabilité de l'Université.



***Attention
aux yeux baladeurs
et aux appareils
électroniques!***

⁷ Office de la propriété intellectuelle du Canada (2014). Récupéré à http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html

⁸ Université du Québec en Outaouais (2007). *Règlement concernant le plagiat et la fraude*. Récupéré à <http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/plagiat.pdf>

Sanctions prévues par le Règlement de l'UQO (2007)

Les personnes dénoncées seront convoquées devant le comité de discipline⁹.

Les étudiants reconnus coupables sont passibles des sanctions suivantes :

- **Échec sans droit de reprise pour une partie ou la totalité du travail, du test ou de la composante de l'évaluation.**
- **Échec du cours.**
- **Suspension de l'Université** pour une période maximale de cinq (5) trimestres consécutifs.
- **Exclusion de l'Université** pour une période pouvant varier entre deux (2), trois (3), quatre (4) ou cinq (5) années.

Ne pas plagier, c'est¹⁰ :

- **Aiguiser sa curiosité**, pour le plaisir d'apprendre et la fierté de produire des travaux originaux et valorisants respectant les règles en vigueur.
- **Cultiver le goût de l'authenticité** et le mettre en pratique tout en respectant les travaux de ses pairs.
- **Développer son esprit critique** et son esprit de réflexion.
- **Apprendre à chercher l'information et à l'utiliser.**
- **Apprendre à synthétiser, à reformuler et à paraphraser.**
- **Apprendre à citer correctement ses sources.**

⁹ Le comité de discipline veille au respect du Règlement concernant le plagiat et la fraude (2007). Il est ainsi chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de tricherie ou de fraude. Il est présidé par le doyen des études et formé de deux (2) professeurs(es), de deux (2) personnes chargées de cours, de deux (2) étudiants(es), d'un (1) cadre, ainsi que du représentant ou de la représentante du Secrétaire général (sans droit de vote).

¹⁰ En partie tirée du guide Duguest : DUGUEST Didier (2008).

(En ligne : http://responsable.unige.ch/assets/files/CiterSources_Duquest.pdf, consulté le 2 décembre 2013)

Documenter ses sources

Pourquoi citer ses sources est-il si important ?

- **Citer est un impératif** de tout écrit universitaire.
- Pour se conformer à la **loi du droit d'auteur** et par respect **de la propriété intellectuelle**.
- Pour **renforcer sa propre argumentation**.
- Pour **prouver le bien-fondé** de ses dires/théories.
- Pour donner au lecteur la possibilité de **retracer les sources** utilisées.

Qu'est-ce que la citation ?

- La citation consiste en un emprunt textuel, imagier ou conceptuel (d'idées).
- Toutes les sources documentaires citées dans un travail doivent être référencées dans le texte (**références des citations**) et compilées en fin de texte (**liste de références**)¹¹.
- Il convient de citer de l'information :
 - pertinente (en lien direct avec le sujet abordé).
 - scientifique (validée par un comité de lecture ou *peer-reviewed*) et à jour (privilégier les parutions ou les éditions les plus récentes).
- **Toutefois, il faut éviter de transformer son travail en un recueil de citations;** mettre plutôt en valeur ses propres idées et son analyse.

Quand faut-il citer ?

- **Lorsqu'on rapporte mot à mot ce qu'un auteur a dit ou écrit;**
- **Lorsqu'on paraphrase**, c'est-à-dire lorsqu'on reformule dans ses propres mots ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit;
- Lorsqu'on intègre dans son travail des photographies, images, statistiques, graphiques, extraits sonores, etc.;

... bref lorsqu'on emprunte du contenu textuel, graphique ou sonore, que la source utilisée soit un document publié ou non publié, protégé par le droit d'auteur ou du domaine public.

¹¹ Selon Provost, Alain, Leroux et Lussier (2010), « Tout travail de recherche comporte une liste de références et non une bibliographie. » (p. 69). Une bibliographie regroupe des ouvrages sur un sujet en particulier, alors qu'une liste de références contient uniquement les ouvrages consultés pour le travail.

Qu'est-ce qu'on n'a pas besoin de citer ?

- Les expressions ou les concepts revenant souvent dans la littérature (p. ex. : *la Conquête*, *État-providence*, *médias sociaux*);
- Les méthodes (d'enseignement, de mise en scène, etc.);
- Ses propres expériences, ou encore ses propres observations sur un sujet;
- Ce qui est de notoriété publique (noms et faits susceptibles d'être connus par une grande majorité). Par exemple, aucun référencement n'est requis pour une information telle que celle-ci : Christophe Colomb a découvert l'Amérique en 1492.

Quelles sources éviter?

- Des détails ou des éléments anodins qui n'apportent aucun appui à son argumentation;
- Des sites d'opinion (p. ex. Wikileaks, les blogues personnels, etc.);
- Des plateformes d'édition collaborative (p. ex. Wikipédia, Citizendium);
- Du contenu tiré directement des médias sociaux (p. ex. : Facebook, Twitter);
- Des ouvrages qui ne proviennent pas des maisons d'édition consacrées scientifiques.

8

Comment citer les sources ?

*Pour bien connaître les bonnes façons de citer les sources bibliographiques lors de la rédaction de tout travail universitaire, nous invitons les étudiants à consulter le **Guide de l'étudiant**, lequel se trouve à l'adresse suivante : uqo.ca/integrite-plagiat*

Il est toutefois conseillé aux étudiants de se référer en priorité, le cas échéant, au guide de présentation des travaux proposé par leur département ou leur enseignant.

**Comité sur l'intégrité dans
les études et la prévention du plagiat**

Graphisme

Pier Baril-Pelletier

Éditique

Maxime Boisvert-Huneault

Publié par le Décanat des études

Juillet 2017

Note

L'utilisation du générique masculin dans ce document
vise uniquement à alléger le texte et désigne autant
les femmes que les hommes.

Plagier,
c'est tricher.
UQO

